

Finances fédérales 1959-1960

Jacques Parizeau

Volume 36, numéro 3, octobre–décembre 1960

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001555ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001555ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Parizeau, J. (1960). Finances fédérales 1959-1960. *L'Actualité économique*, 36(3), 534–541. <https://doi.org/10.7202/1001555ar>

**Finances
fédérales
1959-1960**

Les finances publiques ont reflété, en 1959, le relèvement temporaire de la conjoncture en même temps que la politique d'augmentation des impôts que le gouvernement avait décrétée au début de l'année de façon à réduire un déficit qui avait atteint des proportions alarmantes. Il n'en reste pas moins que l'équilibre budgétaire fut loin d'être atteint et que l'amélioration de la situation n'a été que partielle.

Tableau I
Recettes budgétaires fédérales et déficits, 1954-55 à 1959-60¹

(en millions de dollars)

	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960	Différence de 1959-60 sur 1958-59
Recettes fiscales							
Impôts sur les revenus:							
Particuliers ²	1,284.3	1,281.1	1,525.5	1,634.8	1,499.9	1,740.6	+240.7
Sociétés commerciales ³	1,066.6	1,081.0	1,335.6	1,295.5	1,075.9	1,231.3	+155.4
Intérêts, dividendes, etc.....	61.3	66.2	76.4	64.3	61.2	75.0	+ 13.8
Total.....	2,412.2	2,435.3	2,937.5	2,994.6	2,637.0	3,046.9	+409.9
Impôts sur les successions.....	44.3	66.6	79.7	71.6	72.6	88.0	+ 15.4
Droits de douanes.....	397.2	481.2	549.1	498.1	480.5	529.0	+ 42.5
Taxe générale de vente ⁴	715.3	801.9	896.4	879.0	868.1	1,010.0	+141.9
Droits d'accise:							
Spiritueux, malt et bière.....	130.1	141.9	153.4	171.9	180.8	195.0	—
Cigarettes, cigares et tabac.....	100.8	110.4	121.1	131.7	141.0	147.0	—
(-) remboursements.....	- 4.4	- 2.9	- 3.1	- 3.5	- 5.1	- 4.0	—
Total.....	226.5	249.4	271.4	300.1	316.7	338.0	+ 21.3
Taxes d'accise:							
Cigarettes, cigares et tabac.....	114.5	126.9	132.3	142.4	148.0	184.0	—
Automobiles, pneus, etc.....	81.8	77.0	79.7	72.3	59.3	66.0	—
Téléviseurs, radios, lampes et phonos.....	21.5	22.8	19.0	16.9	17.8	18.2	—
Bonbons, gomme à mâcher, boissons gazeuses.....	18.1	17.9	18.8	1.3	—	—	—
Autres.....	16.9	16.5	18.4	17.2	18.1	19.1	—
(-) remboursements.....	- 0.8	- 0.4	- 1.1	- 0.7	- 2.6	- 0.3	—
Total.....	252.0	260.7	267.1	249.4	240.6	287.0	+ 46.4
Taxe sur les primes d'assurances.....	14.5	15.5	16.7	—	—	—	—
Autres recettes fiscales.....	1.0	1.3	1.6	1.5	1.2	1.0	- 0.2
Recettes non fiscales							
Revenus de placement.....	134.0	149.3	206.6	169.4	221.2	239.0	—
Recettes postales.....	131.3	137.4	145.8	152.9	157.5	165.0	—
Autres recettes non fiscales.....	84.7	117.6	106.2	103.7	128.6	147.0	—
Total.....	350.0	404.3	458.6	426.0	507.3	551.0	+ 43.7
Recettes totales^{1,2}.....	4,413.5	4,716.2	5,478.1	5,420.3	5,130.1	5,850.9	+720.8
Déficit ⁴	169.3	19.8	—	37.1	608.2	429.9	—

1. Source: Documents budgétaires, publiés en annexe aux discours sur le budget.

2. À cause de l'arrondissement des chiffres, le total indiqué peut varier légèrement avec le total réel.

3. Y compris la partie versée à la caisse de sécurité de la vieillesse.

4. Compte tenu des opérations de la caisse de sécurité de la vieillesse.

Au chapitre des recettes, l'accroissement de 1959-60 sur 1958-59, est de 720 millions de dollars, soit de 15 pour cent environ¹. Cette augmentation est due surtout à l'impôt sur le revenu et à la taxe de vente. Dans le premier cas, la hausse de 400 millions environ est imputable pour près de la moitié à l'augmentation des taux imposée l'année dernière et pour l'autre moitié à l'amélioration des affaires. Dans le second cas, le relèvement des taux est le facteur essentiel.

De même l'augmentation des taxes sur le tabac et l'alcool a accru les recettes finales. La seule autre variation significative a trait au produit de la douane qui augmente de près de 10 p.c. en raison de la hausse des importations causée non seulement par le relèvement de la conjoncture intérieure mais par l'intensification de la concurrence étrangère. Il faut se souvenir, à cet égard, que l'année 1959 a été marquée par l'augmentation saisissante des importations de voitures européennes qui ont plongé l'industrie nationale dans le marasme.

Au chapitre des dépenses, l'augmentation globale est moins importante encore qu'appréciable puisqu'elle dépasse 540 millions. Une partie de cet accroissement est fictive. Il s'agit, en effet, de l'augmentation des dépenses de la défense nationale d'un montant de 85 millions. Ainsi qu'on l'avait noté à l'occasion du commentaire de l'an dernier, le gouvernement avait réduit de plus de 200 millions l'énorme déficit de 1958 en contractant les dépenses *budgétaires* de la défense nationale grâce à l'utilisation du solde disponible du compte *extra-budgétaire* de la défense. Tour de passe-passe comptable qui ne pouvait se répéter. Les dépenses ont dû augmenter en 1959. En n'étant accrues que de 85 millions, elles sont, *en fait*, inférieures à celles de l'année précédente et au niveau le plus bas depuis la guerre de Corée. À toutes fins pratiques, la défense nationale ne représente plus que le quart des dépenses du budget et a été dépassée, comme poste le plus important, par la sécurité sociale.

1. Ce chiffre comporte les recettes de la caisse de la sécurité de la vieillesse dont les opérations sont amalgamées au budget, conformément à l'habitude de cette chronique.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Tableau II

Dépenses budgétaires fédérales et excédents, 1954-55 à 1959-60¹

(en millions de dollars)

	1954-1955	1955-1956	1956-1957	1957-1958	1958-1959	1959-1960	Différence de 1959-60 sur 1958-59
Dette publique.....	502.3	514.3	534.1	567.4	698.0	786.1	+138.1
Intérêts sur la dette.....	477.9	492.6	520.2	539.2	606.6	738.2	—
Subventions aux provinces.....	359.0	350.9	395.4	382.7	467.0	522.0	+ 55.0
Indemnités en vertu des accords fiscaux.....	334.7	327.5	373.5	360.7	431.8	493.3	—
Défense nationale ²	1,684.9	1,766.2	1,779.9	1,683.6	1,438.6	1,523.4	+ 84.8
Santé et bien-être:							
Pensions aux vieillards, aveugles, invalides ³	377.4	395.7	409.6	513.6	609.0	624.8	—
Allocations familiales.....	366.5	382.5	397.5	437.9	474.8	491.3	—
Assurance-chômage ⁴	60.0	60.5	74.3	78.5	96.3	117.5	—
Subventions à l'hygiène.....	31.6	33.5	36.3	34.6	45.9	46.0	—
Anciens combattants.....	240.1	248.5	251.5	277.2	288.8	290.0	—
Assurance-hospitalisation.....	—	—	—	—	54.7	149.8	—
Autres.....	28.6	29.1	33.5	38.4	38.9	39.3	—
Total.....	1,104.2	1,149.8	1,208.3	1,380.0	1,608.4	1,758.7	+150.3
Ressources et développement:							
Pêcheries.....	11.2	12.4	13.8	16.4	17.5	20.2	—
Agriculture.....	81.8	88.2	84.6	94.7	165.8	185.3	—
Mines et relevés techniques.....	43.7	38.2	35.9	36.1	43.8	56.1	—
Nord canadien et ressources nationales.....	20.2	24.6	37.0	49.1	65.2	81.4	—
Conseil national des recherches ⁵	30.7	35.1	40.9	43.2	51.5	62.4	—
Total.....	187.6	198.5	212.2	239.0	343.8	404.4	+ 60.6
Travaux publics.....	130.8	142.1	166.3	206.0	221.2	208.9	- 12.3
Transports et communications:							
Postes.....	123.6	127.4	140.0	153.3	157.8	167.6	—
Services de transport.....	122.2	124.9	146.6	171.1	223.7	244.1	—
Total.....	245.8	252.3	286.6	324.4	381.5	411.7	+ 30.2
Autres départements et dépenses:							
Affaires extérieures.....	43.8	44.9	60.2	60.2	75.5	97.9	—
Justice et gendarmerie.....	51.9	53.9	62.4	67.3	75.0	82.0	—
Perception des impôts.....	55.0	56.1	61.8	67.7	68.8	69.2	—
Citoyenneté et immigration.....	28.0	32.3	44.5	52.4	52.9	58.8	—
Finances.....	24.2	28.6	33.5	42.6	50.9	60.7	—
Commerce.....	17.5	36.5	55.4	56.9	65.6	67.4	—
Radio-Canada.....	29.2	31.2	39.3	43.0	62.0	61.6	—
Contribution à la caisse des pensions ⁶	37.4	31.5	121.4	78.1	37.7	40.0	—
Réserves pour pertes sur ventes d'actifs.....	—	—	50.0	—	—	—	—
Entreprises de l'État.....	37.0	7.1	11.6	35.7	65.2	54.3	—
Divers.....	44.2	39.8	54.8	170.2	76.2	86.7	—
Total.....	368.2	359.5	594.9	673.9	629.8	665.6	+ 85.8
Dépenses totales ⁷	4,582.8	4,736.0	5,171.7	5,457.4	5,738.3	6,280.8	+542.5
Excédents.....	—	—	306.4	—	—	—	—

1. Source: Documents budgétaires, publiés en annexe aux discours annuels sur le budget.

2. Comprend les dépenses du ministère de la Production de Défense.

3. Y compris les versements de la caisse de sécurité de la vieillesse.

4. Ne comprend que la participation du gouvernement fédéral, à l'exclusion des cotisations, y compris l'assistance chômage à partir de 1956-57.

5. Comprend la Commission de Contrôle de l'Énergie Atomique.

6. Comprend, en plus des versements ordinaires, des versements exceptionnels de 98 millions en 1951-52, de 25 millions en 1952-53 et de 38 millions en 1953-54, pour réduire le déficit de la caisse de retraite. En 1956-57, en plus du montant ordinaire, comprend un versement spécial de 40.8 millions, et une somme de 50 millions utilisée à réduire le déficit actuariel. En 1957-58, versement spécial de 44.3 millions.

7. Compte tenu des opérations de la caisse de sécurité de la vieillesse.

COMMENTAIRES

Ce type de dépenses ne cesse, en effet, d'augmenter, au fur et à mesure qu'augmente la population et que les prestations se diversifient. Le montant des dépenses s'est accru de 150 millions de dollars en 1959, dont 50 millions environ sont imputables aux changements dans la structure de la population et 100 millions à l'application de loi d'assurance-hospitalisation.

Ensemble, la sécurité sociale et la défense nationale représentent 52 pour cent des dépenses budgétaires. Le poste le plus important du résidu a trait au service de la dette publique qui s'élève en même temps que les taux d'intérêt et qui, en 1959, a fait un bond en avant de 138 millions de dollars.

Tableau III
État des opérations financières du gouvernement fédéral
au cours de l'exercice 1959-60

(en millions de dollars)

<i>Dépenses budgétaires</i>	6,280.8(B)	<i>Revenus budgétaires</i>	5,850.9
<i>Prêts, avances et placements</i>		Déficit	429.9(A-B)
<i>Société centrale d'Hypothèque et de Logement</i>	325.0	<i>Remboursements de prêts</i>	
<i>Fonds monétaire international</i> ..	235.6	<i>Canadien National</i>	253.5
<i>Voie maritime du Saint-Laurent</i>	23.0	<i>Fonds des changes</i>	31.0
<i>Prêts et prix agricoles</i>	79.1	<i>Autres</i>	61.6
<i>Commission d'énergie du Nord canadien</i>	21.4		348.1(D)
<i>Autres</i>	61.4	Excédents des prêts sur les remboursements	397.4(C-D)
	745.5(C)	<i>Autres sources d'entrées de caisse</i>	
<i>Autres sources de sortie de caisse</i>		<i>Fonds de pension et assurances gérées par l'État</i>	216.5
<i>Diverses</i>	50.9(F)	<i>Billet payable au Fonds monétaire international</i>	176.0
Excédents des autres entrées sur les autres sorties de caisse	418.3(E-F)	<i>Augmentation nette des dettes à vue et à demande</i>	10.7
<i>Échéances ou conversions de dettes</i>	2,720.6(I)	<i>Rentes sur l'État</i>	51.7
<i>Total des besoins financiers (G=B+C+F+I)</i>	9,797.6(G)	<i>Autres</i>	14.3
			469.2(E)
		Total des recettes de caisse (H=A+D+E)	6,668.2(H)
		Déficit financier	3,129.6(G-H)
Couverture du déficit financier			
<i>Émission de titres de la dette</i>			3,033.3
<i>Ventes de titres détenus par les comptes de l'État</i>			20.6
<i>-Déficit financier</i>			-3,129.6
<i>Diminution de l'encaisse du Receveur général</i>			- 75.7

Viennent, ensuite, par ordre d'importance, les subventions aux provinces qui se sont accrues de 55 millions, essentiellement en raison de l'augmentation des recettes d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Il ne faut pas oublier à cet égard, qu'en raison des clauses de déductibilité des accords fiscaux, toute augmentation des recettes du gouvernement fédéral au titre de ces impôts se traduit, en partie, par une augmentation du montant des subventions.

Les dépenses de l'État fédéral pour ce qui est des ressources et du développement font un bond appréciable de 60 millions, en partie à cause des frais de construction des routes d'accès aux ressources naturelles, et en partie en raison de pertes importantes de l'Office de stabilisation des prix agricoles.

Les variations des autres dépenses sont peu importantes: augmentation des dons aux pays sous-développés, des dépenses des services des transports, compensées en partie par la chute du déficit du National Canadien et par celle des dépenses afférentes à la construction d'édifices publics.

Le déficit, qui avait été de 608 millions, en 1958-59, tombe à 430 millions en raison de l'augmentation plus rapide des revenus que celle des dépenses. On est encore loin de l'équilibre budgétaire, on le voit. Il n'en reste pas moins que l'«impasse» financière véritable se présente beaucoup plus favorablement en 1959-60, en raison essentiellement du surplus des comptes extra-budgétaires, ainsi qu'on peut le constater au tableau III.

Si les prêts de l'État dépassent de 397 millions les remboursements qu'il a reçus, ses autres entrées de caisse sont supérieures de 418 millions aux autres sorties. Contrairement aux années précédentes, non seulement les comptes extra-budgétaires ne viennent-ils pas accroître les besoins d'argent de l'État, mais ils contribuent modestement (21 millions de dollars) au financement du déficit budgétaire. D'autre part, un montant de 2,720 millions de dollars de titres de la dette sont venus à échéance. Le déficit financier est donc de 3,130 millions qui fut couvert par l'emprunt à l'exception de 75 millions de dollars puisés dans l'encaisse du gouvernement.

Ce déficit financier n'est que le tiers de celui de l'année précédente, alors que sous l'effet conjugué d'un déficit budgétaire de 600 millions, d'un déficit de 650 millions des comptes extra-budgétaires et de la conversion des titres d'emprunt de la Victoire, le déficit financier avait atteint des proportions gigantesques et le gouvernement avait à peu près épuisé son crédit.

Derrière ces données que l'on peut tirer du tableau III, plusieurs opérations appellent des commentaires. En premier lieu, le Canada s'est engagé à augmenter de 236 millions sa contribution au Fonds monétaire international. Il n'a pas à payer toute cette somme cette année, et c'est pourquoi un billet de 176 millions au nom du Fonds a été inscrit en contrepartie comme source d'entrée de caisse, comme si le Fonds avait reprêté cette somme au Canada. Il s'agit là d'une échéance qui n'est que reportée à plus tard, le billet étant exigible à vue.

En second lieu, le gouvernement a imposé au National Canadien qu'il lui rembourse ses prêts passés et finance ce remboursement en empruntant sur le marché. Il ne faut pas, cependant, se faire d'illusions sur les effets véritables de cette mesure. Elle a apporté de l'argent frais à l'État contre une augmentation non pas de sa dette directe mais de celle du C.N.R. qu'il garantit de toute façon.

C'est ce remboursement de la part du National Canadien qui a permis au gouvernement de financer ses prêts à la Société centrale d'Hypothèques et de Logement sans augmenter son déficit de caisse.

* * *

On hésite, si tard après l'événement, à analyser la politique fiscale que le ministre des Finances avait proposé pour l'année 1960-61. Déjà un budget complémentaire, que nous avons analysé ailleurs dans cette revue, est venu corriger ce que les prévisions antérieures avaient eu d'erroné et une réorientation complète de la politique de l'État est, on l'a vu, d'ores et déjà amorcée. Cependant, lorsque, le 31 mars 1960, le ministre des Finances a présenté son discours du budget, les circonstances étaient bien différentes.

La reprise, qui avait déjà contribué à réduire ce déficit à 400 millions, semblait devoir se poursuivre. On avait donc décidé de maintenir, à toutes fins pratiques, les mêmes taux d'impôt et de laisser le relèvement de la conjoncture rétablir seul l'équilibre du budget. Le Ministre prévoyait ainsi un surplus budgétaire de 12 millions de dollars pour 1960-61, après trois années consécutives de déficit dont le montant cumulé fut de près de 1,100 millions de dollars.

À part quelques changements de détail comme un accroissement des frais médicaux déductibles des revenus imposables, et l'augmentation de 9 à 10 pour cent de la déductibilité de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés, il y a donc peu de changements significatifs dans le programme fiscal de M. Fleming.

L'année fiscale en cours a été malheureusement très décevante. La reprise a avorté, la conjoncture a glissé et à la fin de décembre, le Ministre prévoyait un déficit de 300 millions de dollars réduit à 286 millions à la suite du budget complémentaire.

L'impossibilité où se trouve l'État d'équilibrer son budget depuis quatre ans est un autre aspect des difficultés qu'éprouve l'économie canadienne à retrouver un rythme de croissance satisfaisant. Au niveau du budget, ces difficultés sont très graves. Le pays s'est doté d'un système admirable peut-être, mais très coûteux de sécurité sociale. En même temps, les accords fiscaux entre l'État fédéral et les provinces drainent de plus en plus les recettes du gouvernement central. D'autre part, les emprunts de l'État ont contribué à accroître les taux d'intérêt sur le marché d'une façon très appréciable et donc le service de la dette.

Toutes ces dépenses sont non seulement incompressibles mais il sera impossible d'en arrêter la progression dans l'avenir immédiat tout au moins.

Il est donc normal que l'on remette en cause, depuis quelque temps, toute la politique de la défense nationale. Il y a là probablement la seule possibilité de réduction appréciable des dépenses. Si encore cette politique de défense avait toutes les caractéristiques de sérieux qu'elle devrait normalement avoir, cette conclusion ne

COMMENTAIRES

s'imposerait pas. Depuis plusieurs années, cependant, les controverses ont éclaté à plusieurs reprises et certains échecs retentissants tels l'abandon du CF-105, après qu'on eût dépensé quelques centaines de millions de dollars à sa mise au point, rendent la défense nationale particulièrement vulnérable.

Jacques PARIZEAU